



# EMPLOIS JEUNESSE

La municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est à la recherche de candidats âgés de 15 ans et plus pour un travail saisonnier estival.

**La période d'inscriptions pour les emplois s'adressant aux jeunes se déroule du 17 février au 13 mars 2020 à 11 h 30.**

Un emploi au sein de notre municipalité, ça vous intéresse?

**Relevez le défi!**

## TRANSMETTRE SA CANDIDATURE

Le formulaire d'emploi :

- ⇒ est disponible sur Internet et aux secrétariats municipaux;
- ⇒ doit être retourné au 88 avenue Saint-Patrick Saint-Joseph-de-Coleraine (QC) G0N 1B0 **au plus tard le 13 mars 2020 avant 11 h 30**, par la poste, courriel, télécopieur ou en personne.
- ⇒ doit contenir tous les renseignements demandés. Vous pouvez ajouter un CV ou des informations supplémentaires pour enrichir votre candidature.

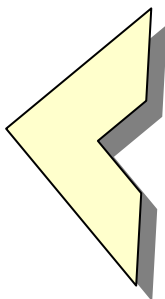
**Pour informations : demandez Myriam au 418 423-4000 poste #225**

Du lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

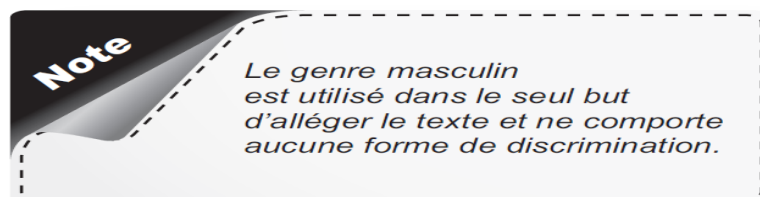
[slvc@bellnet.ca](mailto:slvc@bellnet.ca) Télécopieur : 418 423-4150



## AVIS



**Il est important de noter que les étudiants seront choisis à partir d'un processus de sélection établi par la municipalité.**



(verso)



## ACTIVITÉS ESTIVALES



Durée de l'emploi estival	7 semaines Jeudi 25 juin au vendredi 14 août 2020
<b>SERVICE DE GARDE ET CAMP DE JOUR</b>	
Heures d'ouverture	Service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 17 h 30 Camp de jour : 9 h à 16 h sans interruption
Repas du midi	Obligatoire de demeurer avec les enfants
Formations à suivre	Cours de RCR Fin de semaine en animation, habituellement à Saint-Georges en Beauce, du vendredi soir au dimanche après-midi, en mai.
Postes	3 animateurs de camp de jour, selon le nombre d'enfants
Tâches	Planification, réalisation et animation des activités prévues Responsable du groupe d'enfants
Semaine de travail	+ ou - 40 heures, du lundi au vendredi
Salaire	13,10 \$ + 4% = 13,62 \$ l'heure

## SURVEILLANCE AQUATIQUE

Heures d'ouverture de la piscine extérieure	Bains libres, ouverts à toute la population Du lundi au vendredi, de 13 h à 16 h 30 et de 17 h 30 à 19 h
Formations obligatoires	Certifications aquatiques valides requises et jointes à la demande d'emploi <b>Note</b> : le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (c.S-3,r.3) exige que le surveillant-sauveteur soit âgé d'au moins de 17 ans et l'aide-surveillant-sauveteur d'au moins 15 ans
Postes	1 surveillant-sauveteur 1 aide-surveillant-sauveteur
Tâches	Surveillance adéquate et sécuritaire lors des bains libres Analyse de l'eau de la piscine et rédaction des rapports Entretien général de la piscine
Semaine de travail	+ /- 30 heures * 15 heures garanties en effectuant des travaux divers, si impossibilité de baignade
Salaire	À déterminer avec le directeur général selon l'expérience

## JOURNALIER – ENTRETIEN DES PELOUSES

Période de travail	Milieu du mois de mai à octobre
Heures de travail	Selon l'horaire fourni par l'employeur : -en période scolaire, le travail s'effectue en soirée, le week-end ou en journée, advenant un congé scolaire; -en période estivale, en journée selon l'horaire établi par l'employeur.
Postes	+ ou – 2 journaliers
Tâches	Travail majoritairement en équipe de 2 Entretien des pelouses des terrains municipaux Travaux divers
Semaines de travail	22 semaines – horaire variable entre 5 et 35 heures, selon la période Environ 330 heures au total
Salaire	13,10 \$ l'heure + 4% = 13,62 \$

## SURVEILLANCE LORS DES SÉANCES LIBRES DE PATINAGE

Période de travail	Septembre à début avril Selon la cédule des séances libres de patinage du Centre sportif
Heures de travail	Présentement : dimanche de 11 h à 12 h Lors des congés scolaires sur semaine, de 13 h 30 à 14 h 30
Poste	1 surveillant sur patins
Tâches	Surveiller et assurer la sécurité des patineurs Patiner avec les gens, les faire changer de côté, voir à la musique
Salaire	13,10 \$ l'heure + 4% = 13,62 \$



*Venez travailler avec nous!*